

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 06/06/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 28.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une DEP concernant la réhabilitation de l'îlot Grande Rue à Montsûrs (53) Numéro Onagre : 2024-06-29x-00896	Bénéficiaires : LMA	Avis : Favorable
-------------------------	--	------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- | | |
|--|---|
| - <i>Delchion urbicum</i> Hirondelle de fenêtre | - <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles |
| - <i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune | - <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire |
| - <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune | |

Échanges

Le CSRPN demande si la commune s'intègre dans la trame noire et sous quelles modalités.

Le pétitionnaire indique que tous les éclairages de la commune sont éteints de 21h00 à 7h00, sauf le long d'un axe routier départemental (bien que la puissance a été réduite). Le pétitionnaire précise qu'aucun aménagement à chauves-souris ne sera implanté proche de cette zone lumineuse.

Le CSRPN prend note que le dossier présenté s'astreint uniquement à la période des travaux, mais il souhaiterait connaître les ambitions du pétitionnaire concernant l'intégration des aménagements favorables à la faune directement dans le futur bâti.

Le pétitionnaire fait appel à un bailleur social qui prévoit déjà l'intégration de nids artificiels pour l'avifaune.

Le CSRPN note que les démolitions se dérouleront en automne et en hiver. Il rappelle que de plus en plus d'individus de chiroptères sont détectés l'hiver dans les gîtes estivaux. Il est donc nécessaire d'être très précautionneux et de vérifier anfractuosités par anfractuosités au fur et à mesure de la démolition et de prévoir des systèmes anti retours quand cela se justifie.

Le pétitionnaire indique que les inventaires n'ont pas permis de détecter d'individus en automne et en hiver et qu'un écologue interviendra en amont de la démolition pour vérifier l'absence d'individu.

Délibération

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 17/06/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

